



**BULLY**  
RHÔNE

**Délibération du  
Conseil Municipal du 09 Avril 2024**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 16

Date de convocation : 04/04/2024  
Secrétaire de séance : Séverine PERRUQUON

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt- heures et trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CHOULET Sébastien, CLAIRET Aline (arrivée 20h35), DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves PERRUQUON Séverine, PONCET Éric

**Excusés :**

Madame Annick BRUN-PEYNAUD pouvoir à Séverine PERRUQUON  
Monsieur Ludovic BOURBON pouvoir à Jean-François CHEVALIER  
Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

**Absents :**

Madame Pascale GOUTTE  
Monsieur Pierre-Alexis NICOLAS

**DEL 2024-04 -08 : Délibération portant création de tarifs**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le tableau des tarifs communaux,

Il est exposé que la commune peut organiser des évènements touristiques (balade commentée, évènement lié au géopark...) au cours des années, de fait il convient de créer un tarif.

Il est proposé de créer le tarif « Evènement touristique » pour un montant de 5 € par personne à compter du 10 avril 2024.

Concernant le tarif de la restauration scolaire, et l'augmentation des matières premières, il est proposé d'augmenter ce dernier à compter du 01 septembre 2024 passant d'un montant de 4.55 € à 4.70 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 16 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

**APPROUVE** la création du tarif « événement touristique » entrant en vigueur au 10/04/2024.

**APPROUVE** la modification du tarif du repas du restaurant scolaire à 4.70 € à compter du 01/09/2024.

**DIT QUE** le tableau des tarifs est annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 10 avril 2024 A Bully  
Le Maire,  
Charles-Henri BERNARD



La secrétaire de séance  
Séverine PERRUQUON